



## Compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2 010

---

**Présents :** *ADELL JM - BARDOU G – BEDOS D - BONVALET D – CAZENAVE M – GOUTY M - GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – MARTIN R - MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL – REVEL M*

**Absente :** *BERRETTE S – ESTEBAN P*

### **I DUP FORAGE LE FALGAIRAS**

Monsieur Bardou dit au conseil municipal que les dossiers de DUP ont été adressés à l'ARS (ancienne DASS). L'ARS les a jugés recevables. Après l'enquête publique, le préfet rendra un arrêté d'autorisation des travaux. Entech maître d'oeuvre pour ces forages a demandé au conseil municipal de prendre une délibération pour approuver ces dossiers de DUP adressés à l'ARS.

Le conseil municipal approuve ce dossier à l'unanimité.

### **II Convention ATESAT**

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'il faut renouveler la convention ATESAT (Assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice de la commune). La DDE assiste les communes pour l'aménagement de l'habitat et la gestion de la voirie et de la circulation. Le coût pour la commune est de 368,29 € par an.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

### **III Réfections de la Rue du Vieux Moulin et de la Rue du Four**

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il convient de refaire la rue du Vieux Moulin et la rue du Four (voirie et eaux usées) et présente les devis des entreprises Brault et SLTPE :

- Rue du Vieux Moulin : Brault 24 350 € ht – SLTPE : 21 344.09 € ht

- Rue du Four : Brault 60 125 € ht – SLTPE : 68 016.20 € ht

Monsieur le Maire propose au conseil de choisir l'entreprise SLTPE pour la rue du Vieux Moulin et de faire une demande de subvention pour la Rue du Four auprès du conseil général et de l'agence de l'eau.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces propositions.

### **IV Travaux Rue du Vieux Moulin : demande de subvention à Hérault Energie**

Le transformateur EDF du cimetière alimente la rue du Vieux Moulin et il doit être renforcé. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une demande de subvention auprès d'Hérault Energie.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette demande de subvention.

### **V Installation d'une vidéo surveillance à l'agence postale communale**

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'il convient d'installer une vidéo surveillance à l'agence postale communale pour des mesures de sécurité.

Il présente au conseil municipal les devis suivants : ICR : 2 691.41 € ht – 3 218.93 € ttc - MULTITEC : 2 175.99 € ht – 2 602.48 € ttc

Le conseil municipal choisit à l'unanimité MULTITEC.

### **VI Questions diverses**

#### **1) Prêt Caisse d'Epargne 500 000 €**

Monsieur Bedos dit au conseil municipal que la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon après analyse des budgets et comptes administratifs de la commune, nous a conseillés de modifier l'option choisie pour le prêt d'un montant de 500 000 € pour financer les travaux de construction du forage.

Lors du conseil du 12 mai 2010, le conseil municipal avait opté pour un prêt de 15 ans, à amortissement constant, au taux d'intérêt de 3.46 % avec échéance trimestrielle.

La nouvelle proposition est sur 15 ans, à amortissement progressif, échéance constante trimestrielle. Le taux d'intérêt est plus bas 3.38 % au lieu de 3.46 %. L'amortissement progressif permet de diminuer les échéances et ainsi de ne pas étrangler le budget du SPEA d'ici 4 ou 5 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette modification de prêt.

#### **2) Alignement Chemin des Mines**

Monsieur le Maire dit au conseil qu'un terrain est en vente Chemin des Mines, il convient de faire un alignement du chemin.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cet alignement.

### **VII INFORMATIONS**

### **1 - Plan de sauvegarde communal**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté des communes a en charge la réalisation d'un plan de sauvegarde communal pour les risques éventuels (catastrophes naturelles...).

La communauté des communes a demandé la désignation de 2 délégués. Monsieur le Maire propose au conseil la candidature de Monsieur Bardou Guy comme titulaire et Monsieur Michel Revel comme suppléant.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces désignations.

### **2 - Pose d'une antenne SFR**

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'il a reçu une pétition des Neffiessois contre le projet de l'installation d'une antenne SFR. Deux réunions ont été organisées pour rassurer les Neffiessois, une avec le conseil municipal, l'autre avec un technicien de SFR. Une mesure du niveau des champs électromagnétiques sera demandée à un bureau de contrôle.

### **3 - Travaux d'intérêt général**

Monsieur le Maire dit au conseil qu'une personne condamnée à faire un travail d'intérêt général, lui a demandé si elle pouvait le faire à la mairie.

Il a donné son accord et une demande d'habilitation auprès du Tribunal d'instance de Béziers va être faite.

### **4 - Arbre de la Liberté**

Suite à l'état de dégradation de l'arbre de la Liberté sur la place, 2 agents du conseil général sont venus constater l'état de cet arbre et ont préconisé l'abattage de cet arbre. Une expertise va être demandée pour confirmer ces informations. Si l'arbre est abattu, il sera remplacé par un autre arbre. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de le remplacer par un olivier. Ce choix est approuvé par le conseil municipal.

### **5 - La Gazette**

Monsieur le Maire dit au conseil qu'un tract qui se nomme « La Gazette » été distribué dans certaines boites à lettres.

« Pour ma part je l'appellerai *potins et ragots du village*. Je n'ai jamais commenté les écrits de ces tracts car les atteintes sur la municipalité ou moi-même me laissent de marbre.

Dans le dernier bulletin, c'est un villageois qui est impliqué pour avoir coupé du bois cet hiver sur un terrain communal. Premièrement, le terrain n'est pas communal et les gens ont le droit de couper du bois chez eux ou avec l'autorisation d'un propriétaire. Deuxièmement, cette personne a rouvert un chemin communal fermé depuis 30 ans après avoir demandé l'autorisation à un élu. Je ne vois pas où est le mal.

Je demande donc, à la personne ou aux personnes qui ont écrit ces calomnies de s'excuser auprès du villageois. »

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19 h 30.